



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, tenue le 26 juillet à 20h à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, présidée par l'honorable Yoland Émond, maire, en présence de Rick Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier.

À laquelle étaient présents :

Yoland Émond, maire

Christian Malouin, conseiller au poste n°2

Pierre Langlois, conseiller au poste n°4

Éric Desbiens, conseiller au poste n°6

Julie Guay, conseillère au poste n° 1

Étaient absents :

Étaient également présents :

1. PRÉSENCES ET QUORUM

1.1 Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance

CONSIDÉRANT que le directeur général prend note des présences;

CONSIDÉRANT que monsieur le président constate le quorum et souhaite la bienvenue à l'assistance. Il y a aucune personne(s) présente(s).

EN CONSÉQUENCE, monsieur le président déclare la séance ouverte. Il est 20h00.

2. VALIDATION DE LA SÉANCE

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que le président procède à la lecture de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie

**Rés. no
2021-106**



N° de résolution
ou annotation

Rés. no
2021-107

Rés. no
2021-108

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Guay, appuyé de M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter l'ordre du jour tel que lu.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de la 6^e séance ordinaire de l'année 2021

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal par courrier électronique le 29 juin 2021;

CONSIDÉRANT qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter le procès-verbal de la 6^e séance ordinaire de l'année 2021, tel que présenté et avec dispense de lecture.

4. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Rapport du directeur général sur le suivi et l'exécution des résolutions

Le directeur général dépose au conseil son rapport sur le suivi et l'exécution des résolutions.

5. RAPPORTS ET DOCUMENTS D'INFORMATIONS

5.1 Rapport sur les déboursés

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement n° 329-2007 sur le contrôle et le suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT que le directeur général a transmis aux membres du conseil, par voie de courrier électronique en date du 19 juillet 2021, un rapport détaillé sur les déboursés effectués entre le 11 juin 2021 et le 15 juillet 2021;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accepter le dépôt du rapport sur les déboursés,



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

montrant un total de 86 chèques, pour une somme de 210 046.72 \$.

- ii. D'entériner les dépenses présentées au rapport comme s'ils avaient été préalablement autorisés par le conseil.

5.2 Rapport mensuel du service des travaux publics

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel de M. Michel Lajoie concernant les activités du service des travaux publics.

5.3 Rapport mensuel du service de l'urbanisme

Le directeur général dépose le rapport mensuel de M. Érik St-Gelais, concernant les activités du service de l'urbanisme.

5.4 Rapport mensuel du service de sécurité incendie

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel de M. Philippe Beaudet, concernant les activités du service de sécurité incendie.

5.5 Rapport mensuel du service des loisirs et de la culture

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel de Mme Caroline Hovington, concernant les activités du service des loisirs et de la culture.

5.6 Rapports mensuels sur la trésorerie

Le directeur général dépose au conseil les rapports mensuels de la directrice des finances sur la trésorerie.



N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2021-109**

**Rés. no
2021-110**

**Rés. no
2021-111**

**Rés. no
2021-112**

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

6. AFFAIRES REPORTÉES

6.1 Autorisation à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé de Mme Julie Guay il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. Que Rick Tanguay, directeur général, soit autorisé au nom de la municipalité de Chute-aux-Outardes, à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

7. AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES

7.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° 446-2021 - Modifiant le règlement de zonage numéro 401-2015

M. Pierre Langlois donne avis de motion et dépose le projet de règlement n° 446-2021 Modifiant le règlement de zonage numéro 401-2015. Le projet de règlement sera soumis au vote du conseil lors d'une prochaine séance, en vue de son adoption.

7.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° 447-2021 - Modifiant le règlement de construction numéro 402-2015

M. Éric Desbiens donne avis de motion et dépose le projet de règlement n° 447-2021 Modifiant le règlement de construction numéro 402-2015. Le projet de règlement sera soumis au vote du conseil lors d'une prochaine séance, en vue de son adoption.

7.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° 448-2021 - Modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 404-2015

M. Christian Malouin donne avis de motion et dépose le



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

projet de règlement n° 448-2021 Modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 404-2015. Le projet de règlement sera soumis au vote du conseil lors d'une prochaine séance, en vue de son adoption.

**Rés. no
2021-113**

7.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° 449-2021 - Modifiant le plan d'urbanisme numéro 400-2015

Mme Julie Guay donne avis de motion et dépose le projet de règlement n° 449-2021 Modifiant le plan d'urbanisme numéro 400-2015. Le projet de règlement sera soumis au vote du conseil lors d'une prochaine séance, en vue de son adoption.

**Rés. no
2021-114**

7.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° 450-2021 - Modifiant le règlement de zonage numéro 401-2015 en concordance avec le règlement 449-2021

M. Pierre Langlois donne avis de motion et dépose le projet de règlement n° 450-2021 Modifiant le règlement de zonage numéro 401-2015 en concordance avec le règlement 449-2021. Le projet de règlement sera soumis au vote du conseil lors d'une prochaine séance, en vue de son adoption.

**Rés. no
2021-115**

7.6 Adoption du règlement n° 445-2021 - Modifiant le règlement sur le contrôle et de suivi budgétaire, la reddition de compte et la délégation du pouvoir de dépenser

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du règlement a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 21 juin 2021;

CONSIDÉRANT qu'un projet du présent règlement a été présenté lors de la séance du conseil municipal tenue le 21 juin 2021 ;

CONSIDÉRANT que dès le début de la séance, des copies du règlement ont été mises à la disposition du public;

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement, le secrétaire-trésorier mentionne l'objet de celui-ci, sa portée, son cout et s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Christian



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Malouin, appuyé par M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter le règlement numéro 445-2021 - Modifiant le règlement sur le contrôle et de suivi budgétaire, la reddition de compte et la délégation du pouvoir de dépenser.

**Rés. no
2021-116**

7.7 Adoption du règlement n° 451-2021 - Modifiant le règlement n° 351-2010 constituant le fonds de roulement

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du règlement a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 21 juin 2021;

CONSIDÉRANT qu'un projet du présent règlement a été présenté lors de la séance du conseil municipal tenue le 21 juin 2021 ;

CONSIDÉRANT que dès le début de la séance, des copies du règlement ont été mises à la disposition du public;

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement, le secrétaire-trésorier mentionne l'objet de celui-ci, sa portée, son cout et s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé par M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter le règlement numéro 451-2021 - Modifiant le règlement n° 351-2010 constituant le fonds de roulement.

**Rés. no
2021-117**

7.8 Adoption du règlement n° 452-2021 - Créant une réserve financière de stabilisation

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du règlement a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 21 juin 2021;

CONSIDÉRANT qu'un projet du présent règlement a été présenté lors de la séance du conseil municipal tenue le 21 juin 2021 ;

CONSIDÉRANT que dès le début de la séance, des copies du règlement ont été mises à la disposition du public;

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement, le



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

secrétaire-trésorier mentionne l'objet de celui-ci, sa portée, son cout et s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé par M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter le règlement numéro 452-2021 - Créant une réserve financière de stabilisation.

**Rés. no
2021-118**

7.9 Demande de dérogation mineure 2021-001

Le maire invite l'assistance à intervenir au sujet de la dérogation mineure.

Personne ne désire se faire entendre.

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 145.1 à 145.8 de la Loi sur L'Aménagement et l'Urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) le conseil de la municipalité a adopté un règlement sur les dérogations mineures quant aux dispositions des règlements de zonage et de lotissement autres que celles qui sont relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol;

CONSIDÉRANT que l'immeuble qui fait l'objet de la demande est constitué 5 148 313, et est situé au numéro civique 3 rue Tanguay à Chute-aux-Outardes;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure a pour objet :

- i. De régulariser la distance entre la remise A et la ligne séparatrice des lots 5 148 313 et 5 148 307 d'une part, et la distance entre la remise A et la ligne séparatrice des lots 5 148 313 et 5 148 306 d'autre part, sont inférieures à 1 mètre ce qui va l'encontre de l'article 12.5.7 du règlement 401-2015.;

CONSIDÉRANT que dans le cas où les objets de la présente demande incluraient des travaux déjà réalisés, ceux-ci ont fait l'objet de l'émission d'un permis de construction, et semblent avoir été réalisés de bonne foi;

CONSIDÉRANT que la présente demande ne semble pas porter atteinte à la jouissance du droit de propriété du voisinage et que pour s'en assurer, la municipalité a expédié une copie de l'avis public à tous les propriétaires des immeubles adjacents à celui du demandeur;

CONSIDÉRANT que le CCU, suite à l'analyse du dossier, nous a transmis ses recommandations sur la demande;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

- i. D'accorder la dérogation mineure comme demandé.
- ii. De régulariser la distance entre la remise A et la ligne séparatrice des lots 5 148 313 et 5 148 307, comme si elle était conforme à celle dictée par le règlement de zonage en vigueur.
- iii. De régulariser la distance entre la remise A et la ligne séparatrice des lots 5 148 313 et 5 148 306, comme si elle était conforme à celle dictée par le règlement de zonage en vigueur.

8. AFFAIRES PRINCIPALES

Rés. no
2021-119

8.1 Octroi d'un contrat de service pour l'hébergement et la gestion du site web de la municipalité

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de Numérique.ca dans le dossier cité en exergue;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un contrat de service, incluant les pièces et matériaux, d'une valeur estimée inférieure au seuil décrété par le ministre;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire conclure ce contrat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'octroyer le contrat à Numérique.ca pour un budget total n'excédant pas 1725\$, incluant les taxes.
- ii. De financer cette dépense au fonds général de la municipalité.

Rés. no
2021-120

8.2 Reprise des modalités de perception des taxes municipales suspendues temporairement suite à la crise du COVID-19

CONSIDÉRANT les modifications des modalités de perception des taxes mises en place par la municipalité le 20 avril 2020 suite à la crise du COVID-19;

CONSIDÉRANT l'évolution de la situation suite à la crise du COVID-19;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Julie Guay il est résolu à l'unanimité des conseillers :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

- i. Que la résolution 2020-057 est abrogée en date du 10 septembre 2021;
- ii. Que le taux d'intérêt applicable sur les arrérages de taxes échues au 9 septembre 2021, est fixé à 18%;
- iii. Que les dispositions de la politique de perception des taxes dont l'application était suspendue en vertu de la résolution 2020-057, reprennent application à compter du 10 septembre 2021.

**Rés. no
2021-121**

8.3 Demande d'aide financière - FONDATION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE MANICOUAGAN

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier par Fondation de la santé et des services sociaux de Manicouagan pour la 17e édition de la Randonnée Vélo Santé Alcoa;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de Mme Julie Guay il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accorder une aide financière d'un montant de 250 \$, à Fondation de la santé et des services sociaux de Manicouagan pour la 17e édition de la Randonnée Vélo Santé Alcoa.

**Rés. no
2021-122**

8.4 Demande d'aide financière - M. SIMON PAQUET

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier par M. Simon Paquet pour sa participation à la 17e édition de la randonnée Vélo Santé Alcoa;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accorder une aide financière d'un montant de 100 \$, à M. Simon Paquet pour sa participation à la 17e édition de la randonnée Vélo Santé Alcoa.

**Rés. no
2021-123**

8.5 Embauche au poste n° 2021-006 - Journalier-Opérateur / Journalière-Opératrice

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection formé pour l'analyse des candidatures au poste 2021-006;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

**Rés. no
2021-124**

**8.6 Embauche au poste n° 2021-006 - Journalier-Opérateur /
Journalière-Opératrice**

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection formé pour l'analyse des candidatures au poste 2021-006;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des candidatures et aux entrevues, le comité de sélection recommande de nommer Gabriel Lavoie-Morin, à ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Langlois, appuyé par Mme Julie Guay et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de Gabriel Lavoie-Morin à titre de Journalier-Opérateur, pour la période de probation prévue à la convention collective de travail, débutant le 12 juillet 2021.

**Rés. no
2021-125**

**8.7 Embauche au poste n° 2021-007 - Préposée / Préposé
aux espaces verts**

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection formé pour l'analyse des candidatures au poste 2021-007;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des candidatures et aux entrevues, le comité de sélection recommande de nommer Caroline Desbiens, à ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Langlois, appuyé par M. Christian Malouin et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de Caroline Desbiens à titre de Préposée aux espaces verts, pour la période de probation prévue à la convention collective de travail, débutant le 12 juillet 2021.

**Rés. no
2021-126**

**8.8 Mandat au directeur général pour produire une offre
d'achat visant l'acquisition des lots 5 745 587 et 5 148**



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

239 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT la mise en vente des lots 5 745 587 et 5 148 239 du cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Julie Guay il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser le directeur général à produire au nom de la municipalité de Chute-aux-Outardes, une offre d'achat pour les lots 5 745 587 et 5 148 239 du cadastre du Québec.
- ii. Que l'offre d'achat soit subordonnée à l'acceptation finale des conditions par le conseil municipal de Chute-aux-Outardes.

**Rés. no
2021-127**

8.9 Mandat de service d'ingénierie visant la réalisation des demandes d'autorisation environnementales dans le cadre du projet 2019-035

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Chute-aux-Outardes désire mandater un ingénieur pour la réalisation des demandes d'autorisation environnementales dans le cadre du projet 2019-035;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un contrat d'une valeur estimée inférieure à 25 000\$, pouvant être conclu de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De mandater la direction de l'ingénierie et infrastructures de la FQM, pour la réalisation des demandes d'autorisation environnementales dans le cadre du projet 2019-035.
- ii. Que les crédits budgétaires pour la réalisation du mandat soient octroyés par affectation aux activités financières d'investissement.

**Rés. no
2021-128**

10. Période de questions

CONSIDÉRANT que le président a accordé le droit de parole à ceux et celles qui désiraient poser une question :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :



N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2021-129**

**Procès-verbaux de la Municipalité du Village
de Chute-aux-Outardes**

- i. De fermer la période de questions.

11. Fermeture de la séance

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la séance. Il est 20h28.

Yoland Émond,
maire.

Rick Tanguay,
directeur général et
secrétaire-trésorier.